



Discours de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 1^{er} octobre 2014

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Président de la Commission spéciale,
Mesdames et Messieurs les Rapporteur(e)s,
Mesdames et Messieurs les Député(e)s,

Vous allez légiférer au nom du peuple français et dans l'intérêt général de la nation sur un sujet majeur et porteur d'espoir, dans un moment où tout semble bloqué et où beaucoup se demandent si l'heure est à la régression ou si la marche vers le progrès humain peut reprendre.

De ce point de vue, les nombreux débats, échanges, travaux, tant au niveau national qu'europpéen et mondial, le disent : la mise en place d'un nouveau modèle énergétique et donc de croissance durable est une chance à saisir.

Une chance d'améliorer très concrètement la vie quotidienne de chacun tout en protégeant mieux notre planète.

Une chance de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de contribuer activement à la lutte contre le réchauffement climatique.

Une chance de mieux assurer notre indépendance et notre souveraineté énergétiques en préparant l'après-pétrole et en réduisant le coût d'importations qui grèvent lourdement notre balance commerciale.

Une chance de stimuler l'innovation, d'améliorer la compétitivité de nos entreprises, de développer des filières d'avenir capables de conquérir de nouveaux marchés.

Une chance de créer des emplois non délocalisables, d'alléger la facture énergétique des ménages, de vivre dans un environnement moins pollué et plus sain.

Comme le montre le récent rapport piloté par Felipe Calderon sur la « nouvelle économie climatique », que nous appelons ici croissance verte, il est là **le levier de sortie de crise** le plus efficace et le plus rapide.

Le moteur du renouveau industriel. La clef d'un nouveau modèle de développement.

Je le constate tous les jours : le mouvement est lancé dans les régions et dans les territoires qui ont un temps d'avance et dans les entreprises et les industries qui investissent.

Mais d'abord, permettez-moi de rappeler brièvement dans quelle histoire s'inscrit le projet de loi dont nous allons débattre.

A quelques reprises depuis un siècle, **les grands choix énergétiques de la France** ont fait l'objet de **lois fondatrices** et ont permis sa modernisation.

Ce fut le cas en 1919 pour réparer les ravages de la première guerre mondiale, avec la **loi sur l'énergie hydraulique**, cette « **houille blanche** » comme on disait alors, qui reste, aujourd'hui encore, la première de nos énergies renouvelables.

Ce fut le cas à la Libération, quand le pays était à reconstruire au sortir de la 2^{ème} guerre mondiale. Le Conseil national de la Résistance avait alors fait **de l'énergie la clef d'un nouveau développement économique et du rétablissement de notre souveraineté nationale** : les lois de 1946 en prirent les moyens, dans le contexte de l'époque, en créant de **puissantes entreprises nationales** pour le charbon, le gaz et l'électricité.

Et c'est autour du **charbon** et de l'acier, avec la CECA, que **l'Europe** a commencé à se construire. Aujourd'hui nous devons inventer et bâtir l'Europe du nouveau modèle énergétique.

Plus tard, quand **le premier choc pétrolier** révéla la vulnérabilité de notre dépendance aux énergies fossiles, la France lança **un programme nucléaire** d'une rapidité et d'une ampleur inégalées dans le monde sans, d'ailleurs, que le Parlement soit, à ce moment-là, appelé à se prononcer.

Si différentes que soient les circonstances du temps présent, les opportunités qu'elles offrent et les décisions qu'elles appellent, une chose est sûre : la France **doit à nouveau faire le choix d'un nouveau modèle énergétique.**

Et pour cela elle peut s'appuyer sur l'excellence de ses technologies industrielles, énergétiques et de service.

On a, ces dernières années, **beaucoup parlé d'énergie**. Les Français sont très largement conscients des enjeux du dérèglement climatique mais tout autant inquiets du prix de l'énergie et de ses conséquences sur **leurs factures** qui représentent une part croissante du budget des ménages.

Ce projet de loi leur répond. Il est très directement **inspiré de nombreuses expériences réussies** dont les territoires ont pris l'initiative et que la loi va permettre de **généraliser** pour réaliser un **changement d'échelle massif**.

Alors certains s'interrogent sur les financements qui permettront de déclencher rapidement les bonnes pratiques et je voudrais les rassurer sur ce point avant d'en venir au contenu du projet de loi.

Mais comment ne pas voir, d'abord, que la transition énergétique et la croissance verte rapportent ?

En voici quelques exemples :

1. **Les entreprises et les artisans du bâtiment** que j'ai longuement rencontrés pour préparer la transition énergétique estiment à 75 000 emplois les conséquences de la mise en chantier rapide de la rénovation énergétique des logements et des bâtiments ;
2. **Les entreprises de la filière bois**, qui se mobilisent déjà, ont chiffré à 60 000 le nombre d'emplois pour la construction bois et la bio-masse ;
3. le déploiement des 35 millions de **compteurs intelligents Linky pour l'électricité et Gazpar pour le gaz** représente 6 milliards d'euros d'investissements et 11 000 emplois, avec les entreprises Landis+Gyr, Itron, Sagemcom, ZIV, MAEC et Elster, qui produiront ces compteurs en France ; de plus, plus les PME et les artisans qui se préparent à les installer se mettent en mouvement ;
4. **Du côté du consommateur**, ce compteur intelligent, **auquel je veux que tout le monde ait droit**, permet d'économiser, sans perdre en qualité de vie, jusqu'à 20 % de la facture. Ajouté à des logements mieux isolés, cela peut aller jusqu'à une division par deux et au-delà de la facture, c'est donc du pouvoir d'achat récupéré. ;
5. Les logements neufs ou les logements rénovés permettent aussi de faire

d'importantes économies, comme ces logements sociaux qui sont construits à énergie passive ou positive ;

6. plus simplement mais tout aussi efficacement, **les éco-gestes** permettent de réduire les consommations d'énergie : je rappelle que les appareils en veille coûtent chaque année 2 milliards d'euros.

Quant à l'ingénierie financière que le Gouvernement met en place, en tenant compte de ce que j'ai entendu à la conférence bancaire et financière à laquelle ont été associés les industriels et les ONG.

Pour les particuliers, voici les décisions que le Gouvernement a prises :

- **la création du crédit d'impôt pour la transition énergétique** simplifie et élargit l'actuel crédit d'impôt en faveur du développement durable. Son taux est augmenté dès septembre 2014 à 30 %, dès la première opération de travaux réalisée. La condition de réalisation de dépenses dans le cadre d'un « bouquet de travaux » est supprimée, afin de permettre à tous les contribuables de bénéficier du même niveau d'aide publique, quelles que soient les opérations engagées et le séquençage des travaux. Enfin son champ est élargi aux dépenses d'acquisition de bornes de recharge pour les véhicules électriques et de compteurs individuels d'eau chaude et de chauffage pour les ménages en copropriété. En régime de croisière, l'effort national sera ainsi plus que doublé par rapport à l'actuel crédit d'impôt. ;
- **deuxièmement l'éco-prêt à taux zéro**, qui était bloqué par les procédures existantes, a été simplifié et devrait bénéficier à 100 000 opérations de rénovation, au lieu de 30 000 en 2013 ; accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location, il permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro pouvant atteindre 30.000 € pour réaliser des travaux de rénovation énergétique
- troisièmement pour les ménages modestes, **le financement par l'ANAH** de 50 000 projets de travaux de rénovation énergétique de propriétaires modestes est décidé pour 2014-2015 ;
- Pour ceux qui ne peuvent faire l'avance de financement des travaux, **le tiers financement est mis en place**, à partir de l'expérience des Régions qui s'y sont engagées, comme l'Île de France, la Picardie, Rhône-Alpes ou Poitou-Charentes ;

En outre, **la création du chèque énergie**, que le Gouvernement a voulu, permettra également aux personnes exposées à la précarité énergétique de réaliser des travaux d'économie d'énergie, comme par exemple le remplacement de chauffages électriques anciens et très consommateurs. Voilà donc pour les particuliers.

Pour les entreprises,

- Tout d'abord pour les exploitations agricoles, une exonération temporaire de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises est prévue dans le projet de loi de finances pour 2015. Nous souhaitons en effet que la France rattrape son retard par rapport à ses voisins dans la valorisation des déchets agricoles.
- Plus largement, pour l'ensemble des entreprises, BPIFrance va assumer ses responsabilités de banque publique de la transition énergétique, notamment avec les prêts verts aux entreprises qui ont des projets de réduction de leur consommation d'énergie et le doublement des prêts finançant les projets d'énergie renouvelables ;
- Et bien sûr, les entreprises pourront financer leurs actions pour la croissance verte par des prêts bancaires : les grands groupes évoluent dans leur analyse et il s'agit d'investissements rentables, donc finançables par les banques.

Pour les collectivités :

- les prêts « transition énergétique et croissance verte » de la Caisse des Dépôts, avec une enveloppe de 5 milliards d'euros, disponibles depuis le 1^{er} août pour les collectivités et dont les premières conventions de prêts ont été signées, seront mises en application dans les territoires dans les prochaines semaines ;
- les financements de la Banque européenne d'investissement avec un milliard pour les travaux de rénovation énergétique dans les collèges en soutien des départements, avec l'accord signé le 23 juin ;
- le fonds de financement de la transition énergétique d'1,5 milliard d'Euros, grâce aux ressources du système énergétique, renforcera le soutien aux initiatives locales exemplaires en matière de transition énergétique et d'économie circulaire.

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, avec la Transition Energétique et la Croissance Verte, **l'industrie et les services de demain s'inventent aujourd'hui.**

- **dans toutes les entreprises** qui s'engagent ou vont s'engager dans les économies d'énergie et dans l'efficacité de leur cycle de production : elles vont gagner en productivité quelle que soit leur taille, des grands groupes aux artisans en passant par les PME et les ETI ;

- **dans les grandes filières de la Nouvelle France industrielle** qui font également un effort dans la formation professionnelle comme j'ai pu le constater, que ce soit :

- la rénovation thermique des bâtiments
 - les industries du bois
 - les énergies renouvelables
 - les réseaux électriques intelligents
 - les bornes électriques de recharge
 - l'autonomie et la puissance des batteries
 - l'avion électrique et les nouvelles générations d'aéronefs
 - les navires écologiques
 - le recyclage et les matériaux verts
- la chimie verte et les biocarburants

Il suffit de voir les lauréats 2014 du **concours mondial de l'innovation** pour voir à quel point nous pouvons être fiers de nos jeunes entreprises :

- CYTER fait du recyclage de terres rares contenues dans les déchets pour réduire leur impact environnemental et créer des ressources alternatives à la disponibilité actuelle de ces métaux stratégiques ;
- Issue des recherches conduites par une équipe mixte associant le CNRS, le CEA et des chercheurs de Grenoble, ENERBEE est une start up industrielle qui fabrique en France un générateur-pile qui cible un marché très large de plusieurs milliards d'objets connectés à internet ou communicants sans fil.
- Pour la valorisation des richesses marines, l'entreprise Messidor qui s'intéresse à la détection des amas sulfurés qui sont des objets géologiques riches en métaux, de petite taille et localisés sous plus de 2000 m d'eau en moyenne ;
- Dans la chimie du végétal, Ici&là vise à proposer une nouvelle alternative aux protéines animales, en répondant aux attentes et aux exigences des consommateurs, notamment en termes de goût et de qualité.

Tous ces exemples montrent qu'un changement de modèle est en mouvement et ce projet de loi a pour objet d'accélérer le mouvement.

Ce projet de loi est aussi, après le débat national sur la transition énergétique qui a suivi le Grenelle de l'Environnement, **l'aboutissement d'un dialogue renforcé** avec les associations, les entrepreneurs et les artisans des filières de la croissance verte, les scientifiques, les élus locaux et régionaux, les membres des organismes consultatifs, en particulier le Conseil national de la transition écologique et le Conseil économique, social et environnemental, et, bien sûr, en premier lieu, les parlementaires auteurs de nombreux travaux et de nombreux amendements sur les sujets dont traite ce texte.

De son côté, le Conseil d'Etat a consacré 10 heures à l'examen de ce projet.

Au cours de ces 5 mois de travail intense dont j'ai eu la responsabilité, j'ai veillé à prendre en compte **nombre de recommandations et de préconisations de toutes les parties prenantes de la transition énergétique.**

J'ai voulu être à l'écoute de tous les points de vue, attentive à ce qui permet de les rapprocher, dans le respect des convictions de chacun. Sans gommer artificiellement les différences d'approche mais avec le souci de trouver des points de convergence et des équilibres positifs au service de tous les Français.

Voilà **l'état d'esprit** qui a présidé à l'élaboration de ce texte et dans lequel j'aborde ce débat parlementaire majeur pour que notre pays relève le défi énergétique **en tirant pleinement parti de tous ses atouts** et pour que nos concitoyens aient accès aux **solutions concrètes** qu'ils attendent pour se mettre en mouvement.

Ce projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, adopté le 30 juillet par le Conseil des Ministres, a été discuté à partir du 9 septembre par votre Commission spéciale qui a consacré 40 heures aux auditions préalables puis 45 heures à l'examen du texte, soit un total de 85 heures pour un très bon travail sous la présidence créative de **François Brottes**, après les travaux préalable de la commission du Développement Durable présidée par **Jean Paul Chanteguet**, et avec le concours de ses 5 rapporteurs, **Marie-Noëlle Battistel, Ericka Bareigts, Denis Baupin, Sabine Buis et Philippe Plisson**, que je remercie tous pour leur engagement.

Ce texte repose sur plusieurs piliers.

Son **Titre I** fixe le cap. Il définit les objectifs, à long terme et intermédiaires, à atteindre.

Il donne un **horizon stable pour agir dès maintenant** et prévoit notamment de :

- réduire de 50% notre consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012, et viser un objectif intermédiaire de 20% en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, en particulier dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel ;
- baisser notre consommation d'énergies fossiles de 30% en tenant compte de l'intensité énergétique ;
- réduire de 40% nos émissions de gaz à effet de serre en 2030 et les diviser par 4 en 2050 (c'est le « facteur 4 ») ;
- rééquilibrer notre modèle énergétique en portant la part des énergies renouvelables à 32% de notre consommation énergétique en 2030 et réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité.

Les trois Titres suivants mettent en place **des outils concrets** pour économiser l'énergie dans les bâtiments, dans les transports et par l'économie circulaire.

Le **Titre II** est consacré au **grand chantier de la rénovation énergétique des bâtiments**, source de **créations d'emplois** dans un secteur aujourd'hui fragilisé, qui attend impatiemment la mise en œuvre de cette loi, et source de **pouvoir d'achat** pour les ménages car un logement bien isolé, ce sont des factures qui baissent.

Afin d'atteindre l'objectif de **500.000 rénovations/an** d'ici 2017 et de pouvoir créer, selon les estimations du secteur, **75.000 emplois** et former 25.000 professionnels chaque année, le texte **lève les freins** résultant de certaines règles d'urbanisme, promeut les **bâtiments à énergie positive** qui produisent autant ou plus d'énergie qu'ils en consomment, fixe une exigence d'**exemplarité des nouveaux bâtiments publics**, instaure l'obligation d'améliorer l'efficacité énergétique lorsque des **travaux lourds** sont effectués.

Il réforme aussi les certificats d'économie d'énergie. Il crée les conditions d'un déploiement massif de **compteurs intelligents** qui permettront aux particuliers de connaître et réguler leur consommation de gaz et d'électricité à distance, il instaure un dispositif de **tiers**

financement régional.

Votre Commission spéciale a adopté avec mon plein soutien des améliorations comme :

- la perspective d'une **rénovation intégrale** du parc immobilier avec 100% de bâtiments basse consommation en **2050** ;
- la création d'un **Fonds de garantie** pour faciliter les travaux des ménages à revenus modestes et dans les co-propriétés ;
- la généralisation dans tous les territoires, notamment dans les communautés de communes, des **plate-formes de la rénovation énergétique**, guichet unique de proximité où chacun pourra trouver des informations, des conseils pratiques et la liste des artisans et des entreprises certifiés ;
- la création d'un « **carnet de santé numérique** » du logement.

Le **Titre III** vise à développer les **transports propres** pour réduire notre consommation d'énergies fossiles, améliorer la qualité de l'air et donc mieux protéger la santé.

Parallèlement le **Programme des Investissements d'avenir** accélère la mise au point d'une offre industrielle forte de technologies performantes, notamment dans le domaine des véhicules électriques et des véhicules propres ou consommant moins de 2 litres aux 100 km. Le **Mondial de l'Automobile**, qui ouvre ses portes dans quelques jours, met à l'honneur des modèles et des prototypes innovants.

Le projet de loi vise à **accélérer et consolider la mutation de notre parc automobile et de nos transports collectifs** en agissant sur la demande.

Il prévoit notamment :

- l'acquisition au minimum d'1 véhicule électrique ou hybride rechargeable sur 2 lors du renouvellement des **parcs de voitures dans le secteur public**, le secteur privé étant invité à en faire autant,
- l'implantation généralisée d'**infrastructures de recharge** (7 millions de points de charge d'ici 2030) et des points de charge à énergie photovoltaïque,
- un objectif de **10% d'énergies renouvelables dans tous les modes de transport** en 2020, dont les biocarburants avancés qui ne font pas concurrence aux

cultures destinées à l'alimentation,

- une **prime à la conversion des vieux véhicules diesel**, cumulable sous conditions de ressources avec le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique, le montant total de l'aide pouvant atteindre 10.000 euros,
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les **transports de marchandises de la grande distribution**,
- le développement du **co-voiturage** avec notamment les plans de déplacements dans les entreprises et les administrations,
- un renforcement des outils de programmation territoriale pour la **qualité de l'air**.

Différents amendements adoptés par votre Commission spéciale prévoient notamment :

- d'étendre aux **loueurs automobiles, exploitants de taxis et de VTC** l'obligation d'acquérir 10% de véhicules propres lors du renouvellement de leurs parcs,
- de donner la possibilité aux maires de prévoir des **conditions privilégiées de circulation et de stationnement pour les véhicules propres**,
- de permettre la création d'un **plan de mobilité rurale**, en favorisant les circulations douces, etc.

Le **Titre IV** vise à renforcer la lutte **contre toutes les formes de gaspillage et à donner un élan à l'économie circulaire** car il y a là un gisement d'économies dont nous ne mesurons souvent pas l'ampleur. Le simple fait de ne pas laisser les appareils électroménagers en veille économiserait 2 Milliards d'euros par an.

Le Ministère de l'Ecologie a organisé avec l'ADEME un concours intitulé « **Familles à énergie positive** » : il s'agissait, sans investir dans des travaux, d'optimiser sa consommation énergétique par de petits éco-gestes quotidiens. Résultat : une moyenne de 18% d'économie par famille, soit **350 euros**.

Le projet de loi consacre l'entrée dans notre droit positif de la notion d'**économie circulaire**, qui va de l'éco-conception des produits à leur recyclage, notamment dans le cadre de complémentarités entre les entreprises, qui font **des déchets des unes la matière première des autres**.

Le projet de loi fixe des objectifs :

- de diminution de moitié, à l'horizon 2025, des déchets mis en décharge,
- de valorisation de 70% des déchets du bâtiment comme c'est le cas en Allemagne,
- de valorisation globale de 55% des déchets non dangereux en 2020 et de 60% en 2025,
- de valorisation des déchets non recyclables dans les réseaux de chaleur.

Le texte affirme le **principe de proximité** pour le traitement des déchets aussi près que possible de leur lieu de production.

Double avantage : moins de distance parcourue et de consommation d'énergie, 25 fois plus d'emplois pour le recyclage des déchets municipaux que pour leur mise en décharge.

Le texte généralise aussi **l'égalité de traitement** entre les matières issues du recyclage et celles qui ne le sont pas.

Il s'agit à la fois d'économiser les ressources et l'énergie, de lutter contre la pollution et d'encourager les démarches de « **territoires zéro déchet** », en donnant également force de loi à l'interdiction de l'utilisation des **pesticides** dans les espaces verts avant le 31 décembre 2016 ainsi qu'à l'interdiction à partir du 1^{er} janvier 2016 des **sacs plastiques à usage unique**, ce qui va favoriser l'essor de la fabrication française de matières plastiques biodégradables. Voilà deux exemples de la lutte contre le gaspillage.

Le **Titre V** vise à organiser **la montée en puissance des énergies renouvelables**, terrestres et maritimes, dans l'Hexagone et dans les outre-mer, qui s'engagent avec détermination et où elles permettent d'aller vers une **autonomie énergétique** adaptée à l'insularité et à la situation des zones non inter-connectées.

Eolien, solaire, hydroélectricité, biomasse, géothermie, énergies marines dont l'énergie thermique des mers actuellement expérimentée en Martinique... **toutes les ressources de nos territoires** doivent être valorisées pour diversifier notre bouquet énergétique.

La France doit prendre le 1^{er} rang de la production d'électricité en mer et en particulier de **l'éolien off shore**, filière très prometteuse pour notre pays qui a déjà lancé 6 grands chantiers en réponse à des appels d'offre du Ministère de l'Ecologie.

Nous disposons d'industriels technologiquement très en pointe et le secteur représente un potentiel à court terme de 10.000 emplois directs et indirects, ancrés dans les territoires.

Le projet de loi modernise les **mécanismes de soutien** aux énergies renouvelables et améliore les procédures d'appels d'offres pour accélérer le mouvement et développer des **filières industrielles compétitives** dans une perspective d'intégration progressive au marché et d'offensive à l'exportation.

Il renforce la **conditionnalité de l'aide financière** apportée aux énergies vertes, facilite **l'implication des communes et de leurs groupements** dans la production locale d'énergies renouvelables ainsi que le **financement participatif et coopératif des habitants** afin de faire vivre, dans les territoires, une **nouvelle citoyenneté énergétique** que favorisera également la mise en place des **contrats locaux de la transition énergétique**, ouverts à toutes les collectivités **par le Ministère de l'Ecologie**.

Ce texte qui vous est soumis rénove également (et nombreux sont les élus et les salariés qui l'attendaient) **le régime des concessions hydrauliques**, en l'harmonisant à l'échelle des grandes vallées et en créant des **sociétés d'économie mixte** qui permettront de mieux associer les collectivités territoriales à la gestion des usages de l'eau et de renforcer le contrôle public sur ce patrimoine commun des Français, que les élus montagnards qualifient parfois de « **château d'eau de la nation** ».

Nos barrages suscitaient en 1925 cet hommage lyrique du Président du Conseil général de l'Isère de l'époque à « **nos Alpes toutes ruisselantes de leurs eaux claires, qui sont désormais au service de l'humanité** ».

Le **Titre VI** renforce **la sûreté nucléaire, la transparence et l'obligation d'information** des riverains et, plus largement, des citoyens.

Il préconise notamment que le démantèlement d'une installation intervienne le plus tôt possible après son arrêt et **renforce les pouvoirs de contrôle et de sanction de l'Autorité de Sûreté nucléaire**.

Le **Titre VII** clarifie et simplifie les procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité. Il prévoit une **meilleure association du public à l'élaboration des projets**. Il complète le dispositif du **marché de capacité**, Il clarifie la méthode de construction des **tarifs réglementés** de vente de l'électricité et d'utilisation des réseaux publics d'électricité pour inciter aux investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité du service et à l'accompagnement de la transition énergétique.

Le texte tient compte des spécificités des **entreprises électro-intensives** afin de mieux protéger leur compétitivité.

Le **Titre VIII** vise à donner **aux citoyens, aux collectivités et à l'Etat le pouvoir d'agir plus efficacement ensemble** dans la même direction.

Il crée de nouveaux instruments de programmation cohérente de l'énergie et de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, à l'échelle locale et nationale : **budgets carbone et stratégie nationale bas carbone, programmation pluri-annuelle de l'énergie** couvrant, à terme, deux périodes successives de 5 ans et précisant les trajectoires pour atteindre les différents objectifs de ce que j'appelle le mix énergétique. J'espère qu'ils seront prochainement complétés par la mise en place d'un **prix du carbone** au niveau européen et mondial.

Le Projet de Loi renforce **la gouvernance la CSPE (Contribution au service public de l'électricité)**, afin de mieux en maîtriser les charges et d'améliorer le contrôle du Parlement, ainsi que les **instruments de pilotage du mix électrique** dont dispose l'Etat, notamment **en plafonnant à son niveau actuel notre capacité de production nucléaire** et en instaurant pour tout exploitant produisant plus du tiers de la production électrique nationale un **plan stratégique** précisant les actions qu'il s'engage à mettre en œuvre pour respecter les objectifs de diversification de la production électrique, dont un Commissaire du gouvernement vérifiera la compatibilité avec les objectifs fixés par la programmation pluri-annuelle de l'énergie décidée par le Parlement.

Plusieurs articles de ce Titre VIII renforcent **le rôle des territoires** (Régions, communes et communautés de communes, Départements) dans la transition énergétique et reconnaissent notamment un droit à **l'expérimentation de boucles locales** fédérant les producteurs et les consommateurs dans le cadre d'une production décentralisée de l'énergie, ainsi que la possibilité d'un déploiement expérimental de **réseaux électriques intelligents** dans une perspective de développement de **l'auto-consommation** à l'échelle d'une zone géographique.

Ce titre prévoit également la création d'un **chèque énergie**, que j'ai déjà évoqué tout à l'heure, versé sous condition de ressources et fondé sur des critères d'éligibilité simples. Il renforce le combat contre la **précarité énergétique** et pour l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages.

Enfin, le projet de loi reconnaît pleinement **la spécificité et le potentiel des outre-mer** : les difficultés causées par la non inter-connexion se transforme en atout pour que les territoires ultra-marins deviennent **des précurseurs de la transition énergétique** et mettent le cap sur une **autonomie énergétique** fondée sur des sources renouvelables, dans le cadre de programmations pluri-annuelles de l'énergie particulières et adaptées à chaque territoire. Il renouvelle les **habilitations législatives** qui élargissent le pouvoir de décider et d'agir de la Guadeloupe et de la Martinique, y compris en matière de réglementation thermique.

Il ne s'agit plus, pour les outre-mer, de « **rattraper** » un modèle à bout de souffle mais au contraire **d'anticiper et même de devancer, grâce à leurs atouts**, le changement de modèle dont la croissance verte doit être le moteur dans tout le pays.

Dans des territoires où un jeune sur deux est aujourd'hui sans activité, je crois profondément qu'un tel retournement de situation permettra de créer des activités nouvelles, des emplois durables et un nouvel espoir.

Permettez-moi, pour conclure, de partager avec vous **4 observations**.

* La première est que le projet de loi que je vous propose au nom du gouvernement fait le choix non de contraintes supplémentaires Mais vise au contraire **à inciter, à faciliter, à entraîner**, en mettant à la portée de chaque acteur potentiel de la croissance verte des moyens concrets de s'impliquer et de coopérer avec d'autres. Trop de normes tue la norme, je le répète souvent. Je crois à l'élan d'une **écologie positive** qui lève les freins, libère les initiatives et qui apporte dès aujourd'hui des **bénéfices tangibles à chacun**.

* Ma deuxième observation c'est que ce projet de loi fait **le choix de ne pas opposer les énergies les unes aux autres mais d'organiser leur complémentarité** dans la perspective dynamique d'un nouveau modèle énergétique évolutif plus diversifié

C'est donc **un texte d'équilibre** qui vise à permettre à la France de tirer le meilleur parti des atouts qui sont les siens. Les atouts que notre histoire nous a légués et qui sécurisent notre transition énergétique. Les atouts qui nous permettent de **devenir une puissance écologique de premier plan** : ces énergies renouvelables qui abondent dans notre pays, la France, qui possède notamment le 2^{ème} domaine maritime mondial, le 1er potentiel agricole européen, le 3^{ème} potentiel forestier ; l'excellence de nos chercheurs et de nos ingénieurs ; les talents et les savoir-faire de nos grands groupes mais aussi de nos PME et de nos artisans car tous sont concernés ;

la capacité d'initiative et le désir de participer des citoyens ; la motivation et l'engagement de tous les élus de nos territoires, en dehors des clivages politiques.

* Ma troisième observation est que vous légiférez à un moment où, **dans le monde, les choses évoluent à vive allure**, ce qui ouvre à la France des opportunités nouvelles mais **l'oblige aussi à presser le pas**.

J'étais il y a une dizaine de jours au **Sommet de l'Onu à New York** et j'ai été frappée de voir avec quelle énergie (si j'ose dire !) des pans entiers du monde industriel et des affaires américain s'engagent désormais de tout leur poids dans **l'économie verte**. Il reste certes des lobbies pétroliers qui financent abondamment les tenants du climato-scepticisme mais c'est là un **combat d'arrière-garde** au regard de celui, tourné vers l'avenir, des partisans déterminés, grands groupes, PME et start up innovantes de la nouvelle **« économie climatique »**.

Ils ont compris que **l'inaction a un coût**. Ils ont compris que le dérèglement climatique et la multiplication des événements météorologiques extrêmes menacent les économies et risquent d'être sources de pertes faramineuses. Ils ont compris que la **croissance verte**, qui **réconcilie économie et écologie**, devient le nouveau gisement d'innovations technologiques et de production de richesse. Ce basculement procède de **l'intérêt bien compris** mais c'est aussi une contribution très significative à **l'évolution du rapport de forces mondial** en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

A nous d'y intégrer le volet social pour construire la social-écologie.

Sur tous les continents, **des villes et des régions**, souvent regroupées en réseaux mondiaux, administrent déjà la preuve que **des solutions existent et que ça marche**.

C'est en étant **exemplaires chez nous** que nous pourrons peser pour réussir le **Sommet mondial que la France accueillera en décembre 2015**. M. **Ban Ki Moon** m'a dit à New York, lorsque nous marchions pour le climat, combien il comptait sur la France pour entraîner et mobiliser le monde.

* Ma quatrième observation concerne **les liens entre le climat et la biodiversité**. **Pour le pire** : les impacts du dérèglement climatique détruisent les équilibres éco-systémiques et les services qu'ils nous rendent, les espèces végétales et animales qui n'ont plus le temps de s'adapter (en 40 ans, 52% des espèces vertébrées ont disparu de la planète), les forêts, les mers et les récifs coraliens qui les abritent, les terres qui nous nourrissent,

l'eau sans laquelle il n'est pas de vie possible et pour laquelle, déjà, bien des conflits se dessinent.

Ou alors **pour le meilleur** car les ressources d'une biodiversité intelligemment protégée et valorisée atténuent les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions, contribuent à prévenir les effets du changement climatique et protègent mieux de ses conséquences (sécheresse ici, cyclones là, tempêtes, etc.). C'est vrai, par exemple, des forêts côtières et des mangroves qui ralentissent le déferlement des inondations, c'est vrai des apports de l'agro-écologie et c'est vrai de l'ingénierie écologique, et même de la biodiversité en ville où l'effet rafraîchissant des arbres peut faire rempart aux canicules urbaines.

Je tenais à souligner ce lien car les choix énergétiques, les types d'agriculture ou d'urbanisation et la protection de la nature, en milieu urbain, rural et surtout péri-urbain, sont très **interdépendants**.

* * *

Mesdames et Messieurs les Députés, le 1^{er} Sommet de la Terre proclamait en 1972 : « ***tout être humain a deux patries, la sienne et la planète*** ».

Le projet de loi qui vous est présenté doit nous permettre de prendre efficacement **soin de l'une et de l'autre** en apportant à nos entreprises, industrielles, artisanales et de service, de nouvelles perspectives d'expansion protectrices de notre environnement et **aux citoyens les résultats concrets qu'ils attendent**, à commencer par ceux-là :

- des **emplois durables permettant une montée en qualification** soutenue par des plans de formation professionnelle comme ceux que j'ai mis en place avec ma collègue Ministre du Logement et avec la Fédération du Bâtiment ;
- du pouvoir d'achat ;
- du bien-être.

Et aussi, car ce n'est pas moins vital, **l'espoir de vivre mieux** dans un pays qui reprend son destin énergétique en main et, plus largement, peut à nouveau croire en un avenir qui ne se limite pas à ce qui vient après le présent mais au contraire l'éclaire, lui donne un sens et vaut le coup d'être désiré et d'être bâti tous ensemble.

Dans les territoires dont vous êtes les élus, vous le voyez bien : sur le terrain, **le mouvement est lancé**. Il lui faut aujourd'hui les moyens de s'approfondir, de se consolider et de s'accélérer. C'est le but de ce projet de loi.

J'ai travaillé avec beaucoup d'entre vous pour la préparation de ce texte. J'ai pu apprécier **notre commun souci de réalisations concrètes au service de tous les Français** et même avec les élus de l'opposition qui étaient dans la commission spéciale.

Un beau et grand débat de société nous rassemble aujourd'hui pour doter la France de la **législation la plus avancée de tous les pays d'Europe** car la seule, à ce jour, à intégrer toutes les dimensions de la transition énergétique et de la croissance verte.

J'aimerais, je vous l'avoue, qu'à l'issue de cette discussion parlementaire, nous puissions partager, au-delà des clivages partisans, la conviction d'avoir permis à notre pays d'inventer notre futur en agissant avec efficacité dès aujourd'hui.

Je vous remercie.



